



Département du Calvados
Commune de CORMELLES LE ROYAL
Mairie : 20, rue de l'Eglise
14123 CORMELLES LE ROYAL

Conseillers en exercice : 24	Séance du 15 décembre 2025
Conseillers présents : 18	
Votants : 22	
Date de la convocation : 9 décembre 2025	
Delib20251011	

CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze décembre à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie GUILLEMIN, Maire.

Présents :

M. Jean-Marie GUILLEMIN, Mme Sophie OBLIN-POMMIER, M. Didier LIZORET, Mme Fabienne MOREL, M. Mustapha MZARI-ROSSI, M. Pierre JUNQUA, Mme Isabelle GERME, Mme Claude FRÉMIN, M. Philippe BERARDI, M. Bertrand LANGRAND, Mme Anne-Marie ARANDA, M. Hervé ROSE, Mme Maryline CHAUCHIS-ARDAENS, Mme Rachel LOPEZ, M. Valéry DELAGE, M. Jérôme PIERRE, M. Damien GUINEHEUX, Mme Aurélie BARRÉ-RIBET.

Pouvoirs :

Mme Pascale BOURSIN à M. Jean-Marie GUILLEMIN
M. Laurent EUDE à M. Hervé ROSE
M. Francis MÉNARD à M. Pierre JUNQUA
Mme Véronique LEVILLAIN à Mme Maryline CHAUCHIS-ARDAENS

Absents excusés :

Mme Ymen FARHAT
M. Florent ANDRÉ.

Secrétaire :

Mme Rachel LOPEZ désignée à l'unanimité par les membres du conseil municipal.

Delib20251011

OBJET : Décision Modificative n°3 du Budget Ville

Considérant qu'il convient de constater une subvention en nature d'équipement résultant de la cession pour la somme d'un euro de la parcelle AE n°31 ainsi que des onze parcelles AC n°478 à AC n°491 ;

Considérant que les actes de cession ont été signés respectivement les 28 juin 2024 et 24 mars 2025 ;

Considérant que ces actes n'ont été transmis à la Commune que le 1^{er} décembre 2025 ;

Considérant que le comptable public exige l'enregistrement des écritures afférentes avant la clôture de l'exercice budgétaire ;

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

En section de fonctionnement, les ajustements s'élèvent à :

	DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
DECISION MODIFICATIVE N°3	0.00 €	0.00 €

En section d'investissement, les ajustements s'élèvent à :

	DEPENSES DE LA SECTION D' INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
DECISION MODIFICATIVE N°3	1 600,00 €	1 600,00 €

• **RECETTES D'INVESTISSEMENT**

	BP 2025	DM N°3	BP + DM
	DM N°1 et N°2		
001	SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION	4 641 794,94 €	4 641 794,94 €
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	75 330,00 €	75 330,00 €
024	PRODUITS DES CESSIONS	- €	- €
040	ECRITURES ORDRES	428 408,05 €	428 408,05 €
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	- €	1 600,00 €
10	DOTATIONS FONDS DIVERS ET RESERVES	374 831,92 €	- €
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	7 500,00 €	7 500,00 €
16	EMPRUNTS	2 500,00 €	- €
	5 530 364,91 €	1 600,00 €	5 531 964,91 €

Chapitre 041– Ecritures d'ordre : + 1 600 €

Constatations d'une subvention en nature en raison de la cession à 1 euro de différentes parcelles sur la Commune

• **DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

		BP 2025	DM N°3	BP + DM
		DM N°1 et N°2		
✓	020	DEPENSES IMPREVUES	- €	- €
✓	040	ECRITURES ORDRES	79 447,16 €	- €
✓	041	OPERATIONS PATRIMONIALES	- €	1 600,00 €
✓	16	REMBOURSEMENT DU CAPITAL DES EMPRUNTS	312 500,04 €	312 500,04 €
✓	20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	81 816,80 €	81 816,80 €
✓	204	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	185 208,32 €	185 208,32 €
✓	21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	513 318,77 €	513 318,77 €
✓	23	IMMOBILISATIONS EN COURS	4 358 073,82 €	4 358 073,82 €
		5 530 364,91 €	- €	5 531 964,91 €

Chapitre 041– Ecritures d'ordre : + 1 600 €

Constatations d'une subvention en nature en raison de la cession à 1 euro de différentes parcelles sur la Commune

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 mois suivant sa publication. Ce recours contentieux peut être précédé dans ce délai d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire. Cette procédure prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les 2 mois suivant la réponse au recours gracieux. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Suivent les signatures,
Pour extrait certifié conforme,
Cormelles le Royal, le 16 décembre 2025

Le Maire,



Jean-Marie GUILLEMIN